

Sujet : [INTERNET] Projet éolien des Quatre Chemins commune de Balledent et Chateauponsac

De : Didier Mathieu <didier.mathieu95@yahoo.fr>

Date : 21/11/2021 20:11

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur ,

J'habite la commune de Balledent et je m'oppose fermement à ce projet d'édification d'éoliennes pour les raisons suivantes :

- Le périmètre de la Zip est sur une zone humide en pente traversée par un ruisseau le Ballacou avec un étang au nord et un ruisseau temporaire , le tout proche de la vallée de la Gartempe (500 mètres) qui est classée par un APPB comprenant deux ZNIEFF type 1 et 2 et empiétant sur la vallée de la Couze classée site remarquable par la DREAL et comportant une ZSC . Donc un biotope riche en biodiversité qu'il faut protéger pour assurer sa continuité écologique .

- L'ARS mentionne le 03/01/18 en réponse à l'ENCI ENVIRONNEMENT que cette surface industrielle est une zone de vigilance car proche de 12km de la station de puisage de l'eau de la Gartempe au pont de Beissat qui alimente en eau potable tout le canton . Comment lors des gros orages d'été Valeco va garantir qu'aucun écoulement de sédiments polluants suite au travaux d'excavations des quatre éoliennes qui comportent chacune 1500 tonnes de béton ne va se déverser dans la Gartempe en contre bas altérant gravement la biodiversité ?

Elle mentionne également sur ce terrain une captation d'eau potable qui alimentait le village de Laprade , Laborie , Piauffoux ... Obstacle majeur s'il en est mais Valeco a prévenu la mairie de Balledent qui a diligencé rapidement , avant le dépôt en préfecture , un conseil municipal extraordinaire le 03/10/18 pour assurer que ce captage d'eau a cessé de fonctionner depuis 1985/1986 ! Alors pourquoi avoir attendu 26 ans pour l'écrire ? Mais surtout comment ne pas appliquer le principe élémentaire de précaution quand le GIEC annonce des sécheresses avérées et sévères suite au changement climatique ? Et quand la Gartempe sera à son niveau très inférieur d'étiage nous n'aurons plus d'eau à boire dans nos villages alors que la précaution élémentaire était de protéger ce captage des fondations des éoliennes ! La seule logique qui a prévalu est mercantile . Comment la mairie et Valeco peuvent ils maintenir un tel projet funeste qui potentiellement peut altérer gravement l'intégrité physique des habitants ?

- La SRCE alerte que la Zip est un réservoir de biodiversité avec des corridors écologiques et que l'emplacement intercepte plusieurs composants de la trame verte et bleue ne préservant plus les déplacements des animaux et végétaux . Comment Valeco peut garantir cette continuité écologique ?

- La DREAL avertit sur la présence riche en espèces protégées comme la loutre , trois plantes , huit batraciens dont une vulnérabilité accrue pour le triton marbré et la rainette arboricole , un insecte le grand capricorne , des oiseaux le martinet noir , le milan royal et les nombreux chiroptères qui sont hautement protégés par plusieurs conventions européennes. Or les éoliennes tuent les chauve-souris par collision ou barotraumatisme et Valeco a décidé d'en brider deux sur les quatre mais le piètre résultat laisse apparaître un taux d'évitement de 78,3% pour la noctule de Leisler et 77,9% pour la noctule commune . Autrement dit , c'est 21,7% et 22,1% de chiroptères morts car il s'agit bien là de tuer les chauve-souris ! Alors que la représentation nationale a voté à l'unanimité la reconnaissance de sensibilité pour les animaux... Que compte faire Valeco pour garantir la vie de tous les chiroptères du site ?

- La DRAC dans son courrier du 27/08/18 signé par Mr Nicolas Chevalier , architecte

de bâtiment de France , émet un avis défavorable à la construction des éoliennes au motif qu'elles endommagent gravement la vue de la vallée classée de la Couze depuis l'église St Thyrese classée monument historique de Chateauponsac. Comment Valeco peut il gérer un tel refus ?

- La DDT alerte le 12/09/18 de la fragilité de la biodiversité et de la richesse écologique de cette la zone humide attirant l'attention de Valeco sur les mesures drastiques à respecter lors des travaux . Comment vérifier le bon déroulement du chantier ? Un inspecteur de la DDT sera t il présent pendant toute la phase des travaux ?

- Le conseil départemental en la personne de Thierry Gentes , directeur général adjoint des solidarités territoriales , met en garde le 07/11/18 que la zone d'implantation est éligible au réseau ENS de la vallée de la Gartempe Chateauponsac, que l'ancienne voie de chemin de fer qui traverse la Zip fait l'objet d'un projet de voie verte pour les randonneurs touristes et que trois chemins pédestres sont très proches des éoliennes. Comment Valeco peut il faire fi de ces remarques qui engagent l'existence même du projet ? Précision est donnée que les éoliennes doivent être à une distance égale à leur hauteur soit 180 mètres des routes départementales mais E3 et E4 sont respectivement à 32 mètres et 37 mètres de la route communale ... mais tout va bien puisque le règlement départemental de la voirie s'applique que pour les routes départementales , donc on peut blesser gravement ou tuer par chute de blocs de glace ou de pale les riverains se trouvant au mauvais endroit sur la route communale ! Et le principe de précaution là encore ne s'applique pas !

- La MRAE le 24/09/20 en la personne de son directeur Hugues Ayphassorho émet de graves doutes sur la nuisance sonore malgré le bridage des éoliennes qui atteignent au départ des sommets à 17 db au lieu de 5db pour le jour et 3db la nuit et s'inquiète fortement de l'encerclement et la saturation visuelle autour de Balledent avec 22 éoliennes dans un périmètre de 2 km et 81 éoliennes dans un périmètre de 20 km ! Enfin le directeur écrit que l'impact sur la biodiversité (chiroptères) a été minimisé et demandé à Valeco de revoir son étude . Valeco le fera t il ?

Vous comprendrez , Monsieur , après ce long exposé factuel des réponses des différentes administrations concernées , ma position si hostile à l'édification de telles machines .

Didier Mathieu
Moulin de la couze
87290 Balledent